

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Youssouf FEDDAL (DENAIN)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 90

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 84

Membres présents : 69

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Annie DENIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Youssouf FEDDAL (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali AMOURI (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 15

M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE (ROEULX), M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) a donné pouvoir à Mme Any BROWERS (BOUCHAIN), Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES), Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Valérie CARTA (DENAIN), M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Annie DENIS (DENAIN), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN), Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES), Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) a donné pouvoir à M. Jean-Paul COMYN (HERIN), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), Mme Sylvia POTIER (RAISMES) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (RAISMES), Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) a donné pouvoir à M. Eric WARMOES (RAISMES), M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) a donné pouvoir à M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT)

M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) est arrivé à 18h29 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°24/210.

M. Ali AMOURI (DENAIN) est arrivé à 18h36 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°24/210.

Mme Catherine DERONNE (HASNON) a donné pouvoir à M. André DESMEDT (HASNON) jusqu'à son arrivée à 18h44 ; elle a ainsi pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°24/210.

M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) est arrivé à 18h46 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°24/210.

M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX) est arrivé à 18h59 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°24/212.

Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) est arrivée à 19h01 ; elle a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°24/212.

Karine LIPPERT (RAISMES) a quitté la séance à 19h15 ; elle n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°24/213.

Membres absents excusés : 6

M. Michel BLAISE (BELLAIN), M. Joshua HOCHART (Denain), Mme Annick TRIOUX (ESCAUDAIN), M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN), M. Eddy ZDZIECH (RAISMES), M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX)

PROJECTION

Diffusion du Renouvellement Urbain Tour

Disponible au lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=YOr4Ex87UvM>

DÉLIBÉRATIONS

24/209 Adoption des procès-verbaux des précédentes séances du Bureau et du Conseil Communautaire

Les documents transmis n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des conseillers communautaires, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les procès-verbaux du Bureau et Conseil Communautaire du 14 octobre 2024 disponibles au lien suivant : (<https://www.agglo-porteduhainaut.fr/les-proces-verbaux>).

Adoptée à l'unanimité

Cf. Annexe n°1

Le Budget 2025 intervient dans un contexte inédit : une instabilité politique et un projet de loi de finances présenté dans l'urgence et sous la pression d'une procédure pour déficit excessif prononcée par l'Europe à l'encontre de la France. Si la tendance de la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics était dans tous les esprits et avait même été initiée dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (des dépenses qui ne croissent pas plus vite qu'inflation -0,5 points), rien ne laissait à penser que l'actuel Gouvernement ne prenne des mesures aussi impactantes pour l'avenir des territoires, engagés dans les transitions sociale, écologique, organisationnelles, ...

En effet, plutôt que de contraindre les dépenses des collectivités à l'instar des contrats de Cahors, ce sont les recettes qui sont principalement prises pour cible.

Premier angle d'attaque : faire contribuer les collectivités les plus importantes (recettes de fonctionnement supérieures à 40 M€) et en bonne santé financière (les Départements sont pratiquement tous exonérés d'ores et déjà) au redressement des comptes locaux via une ponction sur les recettes fiscales équivalente au maximum à 2% des recettes réelles de fonctionnement, soit une perte de ressources pour la CAPH de 2,1 M€ en 2025.

De plus, les fractions de TVA perçues désormais par la CAPH en remplacement des feues Taxe d'Habitation (TH) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) verraient leur dynamique décorrélée de celle du produit national de TVA, et même gelée au niveau des montants définitifs de 2024. Sachant que le produit reversé en 2024 avait été calculé sur une estimation supérieure à la réalité, ce pourrait être 680 K€ qu'il faudrait rembourser et qui ne serait pas pris en compte dans le produit de 2025, soit une nouvelle perte de ressource de plus d'1,2 M€.

Enfin, il est prévu une baisse du taux de FCTVA de 16,404% à 14,85% et la disparition de ce fonds pour les dépenses de fonctionnement éligibles, soit une ardoise qui s'allonge de 400 K€ pour 2025.

Côté dotations, la Dotation Globale de Fonctionnement stagne, la Dotation de Compensation liée à la réforme de la Taxe Professionnelle verrait son montant diminuer de 3%, le fonds vert passe de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros, les employeurs devraient cotiser plus pour rétablir les comptes de la CNRACL.

Seul point positif : une revalorisation des bases estimée à + 2%, en retrait des hausses des années précédentes du fait d'une baisse de l'inflation, est loin de compenser les pertes de ressources cumulées du fait de leur part congrue dans les ressources fiscales de la CAPH.

Car ce qui avait été pointé comme risque tout au long des réformes visant à remplacer de la fiscalité par des compensations diverses, la dépendance à la santé financière de l'Etat, s'illustre aujourd'hui par l'actuel projet de loi de finances pour 2025.

2025 sera l'année du choc entre le déploiement du Projet de Territoire avec des projets arrivés à maturité pour la CAPH et la volonté de l'Etat de freiner les dépenses des collectivités en les privant de ressources.

Côté projets et opérations nouvelles de fonctionnement, 2025 verra des dépenses nouvelles liées à des investissements comme le déménagement des œuvres dans la réserve muséale nouvellement construite, l'entretien des nouvelles véloroutes ou des nouvelles Zones d'Activités, mais aussi les premières réflexions en matière de cohésion sociale sur les politiques jeunesse, lutte contre l'illettrisme et l'action sociale. Le Programme Alimentaire Territorial entre en phase de mise de déploiement et de nouvelles études urbaines sont prévues en matière d'aménagement et de cadre de vie.

Les charges de personnel évoluent de crédits ouverts 2024 à Budget Primitif 2025 sous l'effet des recrutements 2024 qui pèsent sur la masse salariale en année pleine, du aux nouveaux recrutements prévus en 2025 en fonction des dates d'arrivée, du glissement vieillesse technicité, de la dernière phase de régularisation du RIFSEEP, mais aussi de la hausse de 4 points des cotisations employeur.

Deuxième poste en termes de croissance, les contributions s'accroissent sous l'effet d'une augmentation de 3,7 M€ en matière de déchets, de 10 centimes/habitant du coût de gestion des eaux pluviales, et des hypothèses à +2% pour le SDIS. La GEMAPI reste stable à 800 K€ tant en dépense qu'en recette fiscale.

Globalement les dépenses vont croître plus vite que les recettes en 2025, ces dernières étant même en retrait de -0,6%, conséquence de la baisse de la fiscalité reversée (fraction de TVA notamment) mais aussi des dotations.

En investissement, il faut noter les prévisions 2025 de dépenses d'équipement de plus de 70 M€ en intégrant les subventions versées.

Toutes les politiques publiques sont concernées : le renouvellement urbain, le déploiement des véloroutes, les travaux bâtimentaires dans les sites touristiques ou les bâtiments culturels, la solidarité avec les communes avec la création d'un fonds de concours politique de la ville d'un volume de 1,5 M€ par an sur la durée du contrat de quartiers (2025/2030), les aides à l'habitat, la réhabilitation et l'aménagement de Zones d'Activités, le déploiement de la vidéoprotection dans les Zones d'Activités.

Cet effort illustre la maturité de certains projets qui mobilisent des volumes budgétaires de l'ordre de 50 M€, mais aussi les opérations nouvelles qui vont se déployer à compter de 2025.

En conclusion, les grands agrégats qui composent le cap de la CAPH à l'horizon 2026 sont respectés grâce à l'injection de 6 M€ liés à la reprise de provision mais les résultats se dégraderaient si les conditions actuelles se renouvelaient en 2026.

En effet, l'épargne de gestion se situe sous le seuil des 27 M€, et l'épargne nette se dégrade à moins de 10 M€.

A volume d'investissement équivalent et compte tenu d'un emprunt 2025 de 27 M€ à rembourser, le budget ne s'équilibrerait que par un emprunt de 33 M€ faisant passer notre capacité de désendettement à 5 années.

Suite à la réglementation en vigueur et sur la base du rapport, le Conseil communautaire a procédé au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2025.

24/211 Organismes extérieurs : Élection de représentants (Commission Locale de l'Eau du SAGE Sensée, SIMOUV, Syndicat NUNGESSER, SIDEN-SIAN, SYMEA)

Afin de porter et de déployer les ambitions du Projet de Territoire en défendant les intérêts de la collectivité au sein des organismes partenaires, il vous est proposé de procéder à l'élection des représentants de La Porte du Hainaut pour les organismes extérieurs repris dans votre dossier préparatoire.

Cette actualisation fait suite aux derniers changements intervenus dans les communes ou à la fin du mandat réglementaire (Commission Locale de l'Eau du SAGE Sensée).

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder, sans recourir au scrutin secret, à l'élection des représentants de La Porte du Hainaut aux organismes suivants :

| Organismes extérieurs | Proposition | Statut |
|--|---|---|
| SIMOUV | Jean-François HOURDEAU (Maulde) | Représentant titulaire |
| Syndicat Aéroport NUNGESSER | Marc WATTIEZ (Thiant) | Représentant titulaire |
| | Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain) | Représentant Suppléant |
| Commission Locale de l'Eau du SAGE Sensée | Sylvain RICHE (Wasnes-au-Bac) | Représentant titulaire |
| SYMEA | Jean-François HOURDEAU (Maulde) | Représentant suppléant |
| SIDEN-SIAN | Jean-François HOURDEAU (Maulde) | Représentant(e) Titulaire - Eau Potable |
| | Jean-François HOURDEAU (Maulde) | Grand électeur GEPU |
| | Jean-François HOURDEAU (Maulde) | Grand électeur Assainissement non collectif |

Adoptée à l'unanimité

24/212 Rapport Développement Durable - Année 2024

Cf. Annexe n°2

Comme chaque année, le Conseil Communautaire se doit d'examiner le rapport Développement Durable reprenant les engagements et les réalisations de la collectivité en matière de protection de l'environnement, de progrès social et de développement économique.

Par ailleurs, ce rapport 2024, qui résulte du travail collectif de l'ensemble des Directions de la CAPH, est l'occasion de partager un premier point d'étape sur le Plan Climat Air Energie Territorial fixant les objectifs collectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Pour rappel, pour atteindre cet objectif, La Porte du Hainaut et ses partenaires ont élaboré un programme de 212 actions, organisé autour de 6 axes : énergie, qualité de l'air, biodiversité, consommation, mobilité et gouvernance.

Sur l'ensemble des actions du Plan Climat, la CAPH a la responsabilité d'un peu plus de la moitié. A date, 34% des actions en maîtrise d'ouvrage communautaire ci sont engagées, voire finalisées.

En voici quelques exemples :

- ✓ En ce qui concerne l'énergie, l'étude visant à établir la stratégie de transition énergétique et à accompagner le développement des énergies renouvelables se finalise. L'étape suivante sera le débat autour des zones d'accélération des énergies renouvelables.
- ✓ Sur le sujet de la qualité de l'air, les partenaires de la CAPH, l'ATMO et l'Air et moi, ont entamé les ateliers de sensibilisation dans plusieurs classes de primaire du territoire rencontrant un vif intérêt des enseignants pour cette nouvelle proposition.
- ✓ Les opérations en faveur de la biodiversité rencontrent un succès qui ne se dément pas. Après plus de 300 fruitiers plantés début 2024, l'opération 'Plantons des vergers' a été renouvelée. C'est ainsi que plus de 400 arbres seront livrés début 2025.
- ✓ Le Programme Alimentaire Territorial, projet phare de l'axe Consommation, se traduit de manière concrète par les premiers accompagnements des communes sur leurs restaurations scolaires.

Le Plan Climat s'inscrit dans de nombreuses politiques communautaires, entre autres : le logement, l'aménagement du territoire, le développement économique ou encore les mobilités. C'est pourquoi le partage et l'appropriation du Plan Climat est une des conditions de réussite de sa mise en œuvre.

La CAPH s'est donc engagée dans une large opération de sensibilisation aux enjeux climatiques de l'ensemble de ses agents, au travers de la Fresque du Climat. 16 agents ont été formés à l'animation et se sont engagés dans cette démarche pour former à leur tour leurs collègues. Ce sont ainsi plus de 50% des agents de notre agglomération qui ont bénéficié d'une sensibilisation à la Fresque.

Par ailleurs, afin d'animer le Plan climat dans l'ensemble des Directions, une équipe de correspondants internes s'est constituée. Avec la collaboration du pôle 2P2T, dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, elle aura pour mission de suivre et de faire remonter les données qui permettront d'alimenter les indicateurs du Plan Climat.

Le Plan Climat est l'affaire de tous, y compris de l'ensemble des communes. Nombre d'entre elles se sont déjà engagées dans des actions de sobriété énergétique, ou encore dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans la promotion de la mobilité douce, etc.

Le Conseil communautaire de La Porte du Hainaut prend acte de la présentation du Rapport de Développement Durable pour l'année 2024.

24/213 Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2023

Cf. Annexe n°3

La France est un des pays les plus avancés au monde en matière de promotion des droits des femmes et de l'égalité. Depuis une soixantaine d'années, des progrès majeurs ont été réalisés, la législation s'est renforcée et progressivement, la culture de l'égalité infuse dans l'ensemble de la société. Le 8 mars 2024, nous nous sommes réjouis que la France devienne le premier pays au monde à reconnaître dans sa Constitution la liberté de recourir à l'avortement. Mais malgré cette dynamique, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, dans tous les domaines, tous les milieux et tous les territoires. Elles persistent également, vous le verrez, sur le territoire de La Porte du Hainaut.

C'est pourquoi, la mobilisation de tous les acteurs doit s'amplifier et s'ancrer au plus près des citoyens. Et le rôle des collectivités territoriales, consacré par la loi de 2014, est de mettre en œuvre une politique globale pour l'égalité femmes/hommes, tant en interne que sur leur territoire.

La CAPH doit ainsi rendre compte de son action en la matière par l'élaboration d'un rapport annuel.

Divisé en deux parties, celui-ci se concentre d'abord sur la politique interne de Ressources Humaines, puis, dans un second temps, sur les politiques publiques en faveur des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, auprès des habitantes et habitants du territoire.

Enfin, il est à noter que ce rapport a vocation à être enrichi au fil des années, et qu'il le sera de façon pérenne et raisonnée, au vu des objectifs du Projet de Territoire adoptés collectivement.

Le Conseil communautaire de La Porte du Hainaut prend acte de la présentation du rapport annuel 2023 de la CAPH en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

| | |
|---------------|--|
| 24/214 | Contrat Quartiers 2030 - Portage du dispositif Soutien aux Initiatives de Proximité : Subvention à l'association STAJ Nord Artois |
|---------------|--|

Adopté le 8 avril dernier par le Conseil Communautaire et comme indiqué, le Contrat Quartiers 2030 apporte plusieurs innovations par rapport au contrat de ville précédent, notamment sur les dispositifs financiers complémentaires à l'appel à projets annuel.

Parmi ceux-ci, le dispositif dénommé « Soutien aux Initiatives de Proximité » vise à faciliter l'accès aux crédits Politique de la Ville pour les petites associations de proximité, à diversifier les actions au bénéfice des habitants des quartiers, et aider à la qualification du tissu associatif du territoire.

Le soutien par projet devra être compris entre 2 000 € et 5 000 € maximum, et les projets devront s'inscrire dans les priorités inscrites au Contrat Quartiers 2030.

Ce dispositif repose sur la proximité et la réactivité, et à ce titre doit être porté par un opérateur qui a démontré ses compétences dans l'accompagnement des associations.

Le STAJ Nord Artois se propose d'expérimenter ce nouveau dispositif sur le premier semestre 2025, en lien étroit avec l'équipe Cohésion Sociale de La Porte du Hainaut. Une enveloppe globale de 50 000 € y sera consacrée, dont 2 500 € pour la gestion du dispositif et 47 500 € à répartir pour les aides aux projets.

Le Conseil Communautaire décide :

- de verser à l'association STAJ Nord Artois une subvention de 50 000 € pour l'expérimentation du Soutien aux Initiatives de Proximité pour une période de 6 mois.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention dont le projet est annexé, ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2024 et sont affectés à la ligne de gestion DPV-52-65748-CS-SOUT_ASSO du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

| | |
|---------------|--|
| 24/215 | Préfiguration d'un Conseil Local de Santé Mentale sur la CAPH |
|---------------|--|

A été placé en fil rouge du Projet de Territoire de La Porte du Hainaut la question de la santé des populations.

Dans cette optique, il s'agit de redéfinir l'attractivité sous l'angle du bien-être, du bien vivre et du mieux habiter qui s'appuient sur des actions éducatives et sociales fortes, un habitat rénové, des services de proximité et une mobilité pour tous, donnant envie aux uns de rester et à d'autres de venir s'installer.

A l'heure actuelle, La Porte du Hainaut présente des indicateurs sociaux et sanitaires particulièrement défavorables au sein d'une région elle-même en fragilité.

Cette situation génère de la souffrance pour les habitants, notamment les jeunes, qui sont de facto sujets de phénomènes d'anxiété chronique, de détresse psychologique et de troubles psychiatrique.

Selon l'OMS, 1 personne sur 4 est touchée par des troubles psychiques à un moment de sa vie. La santé mentale est un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».

De plus en plus, des parcours de vie chaotiques se heurtent au cloisonnement des interventions sanitaires, médico-sociales et sociales, mais aussi aux délais de prise en charge plus longs

Tous les acteurs reconnaissent ainsi la nécessité de développer la coopération entre les secteurs sanitaire, médico-social et social, mais ils soulignent leur méconnaissance des dispositifs.

Un Conseil Local de Santé Mentale, CLSM, porté à l'échelle intercommunale, peut apporter une partie de la réponse à cette situation en privilégiant les actions de prévention.

Un CLSM est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, les acteurs sanitaires, les acteurs médico-sociaux et sociaux, les représentants de personnes souffrant de troubles psychiques, les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police, ...).

Ainsi, le CLSM doit œuvrer au décloisonnement de la santé mentale en déstigmatisant les sujets et en valorisant ou en développant des actions concrètes permettant de répondre aux besoins des habitants sur le périmètre de l'agglomération de La Porte du Hainaut.

Les objectifs opérationnels seront adaptés aux besoins du territoire, grâce au travail de co-construction avec les pôles de psychiatrie et les partenaires de La Porte du Hainaut.

Ces travaux préparatoires feront l'objet d'un comité de pilotage qui se tiendra en février 2025, en vue de définir des objectifs et un plan d'action territorialisé. Enfin, comme pour le Contrat Local de Santé, le CLSM sera contractualisé par une convention avec l'ARS ouvrant au financement d'un poste pour la coordination à hauteur de 50%.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la démarche de préfiguration d'un Conseil Local de Santé Mentale sur le territoire de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

| | |
|---------------|---|
| 24/216 | Lutte contre les conduites addictives : Convention entre la CAPH et la CAVM dans le cadre du financement pour le dispositif ' Accompagnement Individuel Renforcé ' (AIR) - Régularisation 2022 et 2023 |
|---------------|---|

La lutte contre toutes les formes de conduites addictives est une priorité partagée par tous.

Cette mobilisation contre les addictions revêt un caractère global, tant sur le plan sanitaire que social, dans une logique de santé, de prévention de la délinquance et du renforcement de la sécurité et de la tranquillité publique.

En effet, l'alcool est largement impliqué dans les violences du quotidien, notamment intrafamiliales, mais aussi les accidents mortels routiers et l'insécurité liée au trafic de drogues n'épargne aucune ville, ni aucun territoire rural.

Conscients de cette réalité, et en lien avec le Parquet de Valenciennes, les élus de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et de La Porte du Hainaut se sont mobilisés afin de proposer une action conjointe qui intègre la dimension de la prévention des risques et de la réitération.

Ce dispositif dénommé AIR (Accompagnement Individuel Renforcé) est établi dans un cadre d'alternatives aux poursuites et reste orienté vers la prévention de la récidive en favorisant l'insertion sociale et professionnelle.

Le public visé sont les hommes et femmes majeurs, consommateurs de substances psychoactives et plus globalement concernés par des comportements à risque ou des problématiques addictives récidivistes.

Dans ce cadre de partenariat, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et La Porte du Hainaut ont convenu de cofinancer les postes de deux médiatrices du dispositif à hauteur de 10 000 € chacune. Néanmoins les délibérations prises en 2022 et 2023 relatives à ce financement n'ont pas pu être exécutées.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'abroger la délibération du Conseil Communautaire n°22/235 en date du 12 décembre 2022 actant le financement 2022 et la délibération du Bureau Communautaire n°23/173B en date du 16 octobre 2023 actant le financement 2023 pour le dispositif 'Accompagnement Individuel Renforcé' (AIR) par convention entre la CAPH et la CAVM dans le cadre pour la lutte contre les conduites addictives.
- de verser à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole une participation financière de 20 000 € au titre du cofinancement du dispositif d'Accompagnement Individuel Renforcé sur l'arrondissement pour les années 2022 et 2023.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention dont le projet est annexé.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2024 et affectés à la ligne de gestion CS-52-657358-CS-SOUT_CS du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ A été déposé sur table le calendrier des instances 2025 (cf. annexe 4).
- ✓ Les prochaines Instances Communautaires se tiendront le Lundi 16 Décembre 2024, salle du Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut :
 - Bureau Communautaire à 16h00,
 - Conseil Communautaire à 18h00.
- ✓ Rappel : Une session de sensibilisation et de formation animée par le référent déontologue des élus, Maître DYENS, est prévue le Lundi 2 Décembre 2024 de 17h à 18h30, en Visio ou en présentiel (séance à destination des élus communautaires).

Fait à Wallers, le lundi 18 novembre 2024

Affiché et publié le 25/11/2024

Le Secrétaire de séance,

M. Youssouf FEDDAL (DENAIN)